
PROCEDURES D'AFFECTATION

(Cf. article 5 de la convention de partenariat)

Les procédures d'affectation doivent permettre l'implication de l'étudiant dans une démarche dynamique favorisant la préparation de la séquence de formation sur site. Ceci nécessite des informations de qualité mises à disposition des étudiants et le respect de ces procédures.

OFFRE DE FORMATION SUR SITE, OFFRE DE STAGE

Dans le cadre du partenariat « site qualifiant » - centre de formation, l'organisme d'accueil a élaboré une offre de formation en considérant les référentiels de compétences et de certification de chacun des diplômes. Chaque année il est invité à identifier le nombre de stagiaires de chacune des formations qu'il est susceptible d'accueillir.

La « proposition annuelle d'accueil » permet une actualisation systématique du fichier informatisé mis à disposition des étudiants. Sa consultation permet à chacun d'eux d'identifier les offres de formation pertinentes à l'étape considérée de son parcours.

Pour travailler son projet de stage, l'étudiant est encouragé à consulter tous les documents que les services ont pu communiquer à l'institut : projet d'établissement, de service, livret d'accueil...

PROCEDURES

Un projet validé par une 'pré-affectation' :

L'étudiant rédige ses objectifs d'apprentissage et remplit une **feuille de pré-affectation** portant mention synthétique des objectifs (ils sont développés sur un document joint) et l'identification d'un site qualifiant conventionné.

La **signature de la fiche de pré-affectation par le formateur « référent de parcours »** autorise la prise de rendez-vous avec le référent du site.

Il est demandé aux services de ne pas engager de **négociation** de stage avec un étudiant qui ne présente pas cette feuille de pré-affectation validée.

Une affectation à confirmer par le référent de site :

L'étudiant rencontre le **référent du site** selon les procédures définies par le service : **considérant les objectifs d'apprentissage** de l'étudiant, le service **exprime son accord pour accueillir l'étudiant en validant la feuille de pré-affectation.**

Il s'agit à ce stade de vérifier l'adéquation entre le projet de formation de l'étudiant et la proposition d'accueil du service. Il s'agit ni d'un examen ni d'un entretien d'embauche.

Lorsque le service émet un avis négatif à l'accueil sollicité, l'étudiant doit reprendre la procédure en envisageant un autre site.

Il y aurait bien évidemment contre-indication pour accueillir en stage un étudiant pour qui existerait un rapport familial avec l'équipe professionnelle ou avec le secteur d'intervention.

Lors du retour de la feuille de pré-affectation validée par le terrain, **l'affectation est établie par la signature de la convention tripartite de formation sur site.**